

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1917

8 août 2013

### SOMMAIRE

Aube Invest S.A.-SPF .....	91976	Larry II Berlin Marzahn S.à r.l. ....	91971
Auchan Luxembourg .....	92016	La Surveillance Luxembourgeoise S.A. ...	91979
Base-Invest S.A. ....	91977	Latinvest S.A. SPF .....	91981
Benetton Holding International N.V. S.A. .....	91976	Lavorel Developpement .....	91980
B.P.G. Bau und Planungsgesellschaft A.G. .....	92015	Le Domicile-Service S.A. ....	91981
Brandlen Finance S.A. ....	91977	Lentz Multimodal .....	91980
Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l. .....	92014	LEOX S.à r.l. ....	92016
Brookfield Properties (Luxembourg) Branch .....	91975	Les Trois Mousquetaires s.à.r.l. ....	91980
Brookfield Residential (Luxembourg) Branch .....	91976	Les Trois Mousquetaires s.à.r.l. ....	91982
East Investments Holding Company s.à.r.l. .....	91974	LEVLUX S.A., société de gestion de patri- moine familial .....	91982
Edifice Capital Partners S.C.A. ....	91973	Lisolux S.à r.l. ....	91980
Energy and Infrastructure Investments S.C.A., SICAR .....	91972	Lone Star Capital Investments S.à r.l. ....	91983
Ermitage European Absolute Fund .....	91974	LPV (Belgium) S.à r.l. ....	91971
ETHENEA Independent Investors S.A. ...	91973	Luxpar Invest SCA .....	91972
Gabarit S.A. ....	91979	Marathon Playa 1 S.à.r.l. ....	91972
Gazprom Neft International S.A. ....	91977	Maxifin S.A. ....	91992
Genvest SPF S.A. ....	91978	Nectar Sàrl .....	92012
Global Investment Opportunities .....	91978	Neroli .....	92011
Grand City Properties S.A. ....	91979	Odilia Investments S.C.A. ....	92008
Greenpark Inova Sàrl .....	91978	Orient-Galerie S.à.r.l. ....	92002
Green Way Arbitrage .....	91978	Outlet Site JV S.à r.l. ....	91993
HumanEco S.A. ....	91982	Parmeria S.A., SPF .....	92002
Intias .....	91970	Partners Group Secondary 2011 (EUR) S.C.A., SICAR .....	91975
Intrasonics S.à r.l. ....	91970	Pasing Munich Arcaden Luxco S.à.r.l. ....	91975
Investec Global Special Opportunities SI- CAV-FIS .....	91970	Pergam Properties II C S.C.A. ....	92012
Kursana Residenzen S.A. ....	91970	Peterson Ampersand General Partner S.à r.l. ....	92008
Largo S.à r.l., SPF .....	91992	Peterson Ampersand S.à r.l. ....	92008
Larix S.A. ....	91981	Pine Harbour S.à r.l. ....	91974
		Portakabin Luxembourg .....	92009
		Prime Credit 3 S.à r.l. ....	92009
		Prologis UK CCC S.à r.l. ....	92003

**Investec Global Special Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.766.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2013, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Investec Global Special Opportunities Sicav' ont pris les résolutions suivantes:

- renouvelé les mandats des administrateurs jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2014. Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Bradley FRIED, Sam HACKNER, Klaus WAGNER, Sam LEON, Véronique GILLET.

- reconduit le mandat de réviseur d'entreprise de Ernst & Young jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013082576/17.

(130102021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Intias, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 59, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013082590/10.

(130102054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Intrasonics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.185.

*Rectificatif du L090094325*

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013082591/13.

(130101984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Kursana Residenzen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 37.458.

Die Bilanz, die Einnahmen und die Verluste bis 31. Dezember 2012 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Mai 2013.

*Für den Verwaltungsrat*

Durch Mandat

Mr. Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2013082616/14.

(130102286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Larry II Berlin Marzahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.338.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique avec effet au 21 juin 2013*

1. La société anonyme BRE/Management 5 S.A. a démissionné de son mandat de gérante unique.
2. M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. Mme Tessa LANG, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
4. M. Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
5. Le nombre des gérants a été augmenté de un (1) à trois (3).

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Larry II Berlin Marzahn S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013082624/23.

(130101993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**LPV (Belgium) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.124.

—  
EXTRAIT

- Il est noté, conformément à l'acte de constitution de la Société, que Mme Laurence Yolande Raoult épouse Giard, gérante de la Société, est communément appelée Laurence Giard.

- Par résolutions prises le 19 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

\* d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de M. James Vernon Hartley, M. Julien Albert Jean de Paz et M. Cyril Bruno Derkenne de leur fonction de gérant de la Société;

\* de nommer M. Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 4, rue des Charmes à L-1372 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

\* de nommer M. Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

- Mme Laurence Giard;
- Mme Ann Octavia Peters;
- M. Alain Peigneux; et
- M. Desmond Mitchell.

- De plus, il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 19 juin 2013 que SEGRO Overseas Holdings Limited, associé unique de la Société a transféré toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société à LPV (Germany and Benelux) S.à r.l., une société ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177318.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085753/31.

(130106168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Luxpar Invest SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 28, Géidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 170.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2013.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2013085764/13.

(130105446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

**Marathon Playa 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.572.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 27 juin 2013*

1. MM. Gérard BIRCHEN, Hugo FROMENT et Frank PLETSCHE ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie B.

2. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

*Pour extrait sincère et conforme**Pour Marathon Playa 1 S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085771/23.

(130105507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

**Energy and Infrastructure Investments S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.096.

**DISSOLUTION**

La liquidation de Energy and Infrastructure Investments S.C.A., SICAR (la «Société») a été clôturée le 12 juin 2013, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société ont été déposés et seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de la Banque de Luxembourg, 14 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

*Pour Energy and Infrastructure Investments S.C.A., SICAR (liquidée)*

Zia Hossen

*Associé KPMG Luxembourg S.à r.l**Le liquidateur*

Référence de publication: 2013086434/18.

(130107748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Edifice Capital Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 50.004,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.013.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés commanditaires en date du 16 décembre 2011 que la société suivante a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en tant que président de conseil de gérance:

- Edifice Capital Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6a, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159568.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants*

- Edifice Capital Luxembourg S.à r.l., prénommé.  
- Cadogan C1 S.à r.l., ayant son siège social au 6a, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148566.

*Président du conseil de gérance.*

- Edifice Capital Luxembourg S.à r.l., prénommé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013086433/25.

(130106494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**ETHENEA Independent Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.427.

—  
*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung ETHENEA Independent Investors S.A.*

Die Ordentliche Generalversammlung der ETHENEA Independent Investors S.A. vom 24. Juni 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl als Verwaltungsrat stellen sich:

Luca Pesarini (Vorsitzender)

Julien Zimmer (stellv. Vorsitzender)

Thomas Bernard (Mitglied)

Nikolaus Rummler (Mitglied)

Loris Di Vora (Mitglied)

Ulrich Juchem (Mitglied)

Arnoldo Valsangiacomo (Mitglied)

Die Herren Julien Zimmer, Nikolaus Rummler, Loris Di Vora und Ulrich Juchem mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die Herren Luca Pesarini, Thomas Bernard und Arnoldo Valsangiacomo mit Geschäftsadresse 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, als Verwaltungsrat wieder gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 24. Juni 2013.

Für ETHENEA Independent Investors S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013086457/29.

(130107097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.669.

—  
*Extrait des résolutions des associés du 27 juin 2013*

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2013.

*Pour East Investments Holding Company S.à r.l.*

Bernardine Vos

*Gérante*

Référence de publication: 2013086432/17.

(130106737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Ermitage European Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 72.150.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013086435/12.

(130106745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Pine Harbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 14.210.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.756.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 1<sup>er</sup> Avril 2013*

En date du 1<sup>er</sup> Avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- nommer Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né 30 Décembre 1968 in Rotterdam, Netherlands, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchères, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2013;

- nommer Monsieur Philippe van den Avenne, né 29 Avril 1972 in Beloeil, Belgique, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2013;

- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Matthew Fitch, Gérant A

Ms. Joanne Goodsell, Gérant A

Mr. Pieter-Jan van der Meer, Gérant B

Mr. Philippe van den Avenne, Gérant B

Mr. Faruk Durusu, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Avril 2013.

*Pine Harbour S.à r.l.*

Référence de publication: 2013086855/25.

(130106258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Pasing Munich Arcaden Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.157.

En date du 13 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Rita-Rose Gagné, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013.

- Nomination de Monsieur Tony Roy, né le 12 avril 1969 à Rivière du Loup, au Canada, ayant pour adresse professionnelle le 1001, rue Square-Victoria, Montréal, H2Z 2B5, Québec, Canada, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jean-Philippe Gachet, né le 02 août 1956 à Strasbourg, en France, ayant pour adresse professionnelle le 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

*Pour la Société*

J.J. Josset

*Gérant*

Référence de publication: 2013086846/22.

(130107451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Partners Group Secondary 2011 (EUR) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.270.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2013*

PricewaterhouseCoopers est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour PARTNERS GROUP SECONDARY 2011 (EUR) S.C.A., SICAR*

*KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2013086844/14.

(130106436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Brookfield Properties (Luxembourg) Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.613.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la maison mère en date du 17 juin 2013*

1. Le siège social a été transféré de 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, à 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. M. Hugo FROMENT a démissionné de sa fonction de représentant permanent de la succursale luxembourgeoise.

3. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, a été nommé comme représentant permanent de la succursale luxembourgeoise pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
Brookfield Properties (Luxembourg) Branch  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087278/18.

(130108431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Benetton Holding International N.V. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 89.124.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle en date du 14 mai 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé/donné jusqu'à l'assemblée générale ayant pour objet l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013:

- Monsieur Bernard Basecqz, né le 15 octobre 1945 à Enghien (Belgique), et résidant au 1, Rue Plaetis, L-2338 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), administrateur et président du conseil d'administration;
- Monsieur Andrea Ghiringhelli, né le 2 octobre 1965, à Bellinzona (Suisse), et résidant Via Dogana 10, Bellinzona (Suisse), administrateur;
- Monsieur Giuseppe Mazzocato, né le 11 août 1958 à Montebelluna (Italie), et résidant au 24, am Stronck, L-6915 Roodt-Sur-Syre (Grand Duché de Luxembourg), administrateur et administrateur délégué;
- Monsieur Biagio Chiarolanza, né le 17 juillet 1962 à Dugenta (Italie), et résidant au Via Gobbato 36, Ponzano Veneto (Italie), administrateur et vice-président du conseil d'administration
- Ernst & Young Accountants LLP, ayant son siège à Cross Towers, Antonio Vivaldistraat 150, 1083 HP Amsterdam, Pays-Bas, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087259/22.

(130108152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Aube Invest S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 26.883.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social, en date du 15 juin 2013*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013087250/14.

(130108479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Brookfield Residential (Luxembourg) Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.897.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la maison mère en date du 1<sup>er</sup> juin 2013*

1. Le siège social a été transféré de 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, à 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 17 juin 2013.
2. M. Hugo FROMENT a démissionné de sa fonction de représentant permanent de la succursale luxembourgeoise.
3. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, a été nommé comme représentante permanente de la succursale luxembourgeoise pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
Brookfield Residential (Luxembourg) Branch  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087280/18.

(130108412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Brandlen Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.037.

Par résolutions signées en date du 13 mai 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- renouvellement, avec effet immédiat, du mandat d'Administrateur de Lars Frankfelt, avec adresse au 29, Esplanade, 1<sup>st</sup> Floor, JE2 3QA St Helier, Jersey, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

- renouvellement, avec effet immédiat, du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013087273/16.

(130108294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Base-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.457.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013, la cooptation en date du 13 mai 2013 de Madame Nathalie LETT au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Monsieur Gilles ORBAN du Conseil d'Administration ont été ratifiées. Le mandat de l'Administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Yves BIEWER, Administrateur démissionnaire.

Son mandat s'achèvera lors à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 27 JUIN 2013.

Pour: BASE-INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathalie Lett / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013087286/20.

(130108397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Gazprom Neft International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.621.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le directoire en date du 7 juin 2013*

1. M. Georges SCHEUER a démissionné de son mandat de membre du directoire et de président du directoire.
2. M. Eriks MARTINOVSKIS, administrateur de sociétés, né à Ventspils (Lettonie), le 12 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme membre du directoire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
3. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été nommé comme président du directoire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Gazprom Neft International S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086520/18.

(130106363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Global Investment Opportunities, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 138.363.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GLOBAL INVESTMENT OPPORTUNITIES*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013086523/12.

(130106970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Green Way Arbitrage, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 48.008.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2013*

En date du 19 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de M. Franck Dargent, de M. Laurent Guillet et de Mme Cécile Falcon en qualité d'administrateurs de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2014.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Green Way Arbitrage*  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013086529/15.

(130106787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Greenpark Inova Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 115.403.

Les statuts coordonnés au 1<sup>er</sup> mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2013086530/11.

(130106242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Genvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 46.629.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2013*

1. La liquidation de la société GENVEST SPF S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pour une durée de cinq ans au moins.

Certifié sincère et conforme  
MERLIS S.à.r.l.  
Signatures  
Le Liquidateur

Référence de publication: 2013086538/16.

(130106866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Gabarit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.686.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a pris acte, d'une part de la démission de sa fonction de président du Conseil d'Administration de M. Fons Mangen et d'autre part de la démission de son mandat d'administrateur de M. Jean-Hugues Antoine.

L'assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur et président pour une durée de 4 ans, M. Charles KROMBACH demeurant à 131 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour extrait sincère et conforme  
Fons MANGEN  
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013086531/17.

(130107613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Grand City Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 26 juin 2013*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les mandats de Mesdames Cleo Koushos-Cros et Simone Runge-Brandner et de Monsieur Daniel Malkin en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2013;
- le mandat de KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société a été renouvelé pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait conforme  
Alex SCHMITT  
Mandataire

Référence de publication: 2013086526/19.

(130106966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**La Surveillance Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 55.320.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 18 juin 2013*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission avec effet au 6 juin 2013 de Monsieur Christophe BLONDEAU de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la société et décide de coopter avec effet au 6 juin 2013 Monsieur Philippe RICHELLE demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 24 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Dominique RANSQUIN de sa fonction d'Administrateur au sein de la société et décide de coopter avec effet immédiat Madame Brigitte DENIS demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur.

Madame Brigitte DENIS terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013085735/18.

(130105533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Lentz Multimodal, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Container Terminal, Zone Industrielle "Schéleck II".

R.C.S. Luxembourg B 53.595.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085740/10.

(130106047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Les Trois Mousquetaires s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7620 Larochette, 11, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 104.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085741/10.

(130106051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Lisolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.750,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.503.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé datée du 22 mars 2013 et un procès-verbal de la réunion des associés tenue le 22 mars 2013, que l'associé Sébastien Coyette, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a transféré à Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, les cinquante (50) parts sociales de la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le capital de la LISOLUX S.à r.l. est détenu depuis le 22 mars 2013, comme suit:

TORRENT INVESTMENTS S.à r.l.:	125 parts sociales
Jean Hoffmann S.à r.l.:	125 parts sociales
EMMEZEDE S.à r.l.:	25 parts sociales
Panoe Investment S.à r.l.:	25 parts sociales
Koliphi Investissement S.à r.l.:	125 parts sociales
Sébastien Gravière:	25 parts sociales
Jean-Yves Nicolas:	50 parts sociales
Christophe Belche:	50 parts sociales

Référence de publication: 2013085750/23.

(130105422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Lavorel Developpement, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.067.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013085738/11.

(130106276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Larix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 23.556.

---

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085736/9.

(130105613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Latinvest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 82.204.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085737/9.

(130105799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Le Domicile-Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 77.174.

---

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den vierzehnten Juni.

Vor dem unterschriebenen Notar Patrick SERRES, mit Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

die Gesellschaft SOCIETE IMMOBILIERE LE DOMICILE S.A., mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Therese, eingetragen im RCS Luxemburg unter der Nummer B 38324, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 27. September 1991, welche veröffentlicht wurde im Memorial C, Nummer 136 des Jahres 1992,

hier vertreten durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates Herr Juha HONGISTO, Diplom Ingenieur, wohnhaft in L-5620 Mondorf-les-Bains, 6, rue Jean-Pierre Ledure, und Frau Hildegard PAQUET-HORST, Verwaltungsrat, wohnhaft in L-5620 Mondorf-les-Bains, 7, rue Jean-Pierre Ledure.

Die Erschienenen haben den unterzeichneten Notar ersucht, das Folgende festzustellen:

I. Die Gesellschaft SOCIETE IMMOBILIERE LE DOMICILE S.A. hält alle Aktien der Gesellschaft LE DOMICILE-SERVICE S. A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 18. Juli 2000, veröffentlicht im Memorial C Nummer 11 vom 8. Januar 2001.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vierzig tausend Euro (40.000.- EUR) eingeteilt in vierzig (40) Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro (1.000.- EUR), vollständig eingezahlt.

III. Der Gesellschafter beschließt die Liquidation und Auflösung der Gesellschaft durchzuführen.

IV. Der Gesellschafter hat umfassende Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft und der finanziellen Situation der Gesellschaft.

VI. Der Gesellschafter erteilt den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Rechnungskommissar der Gesellschaft volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates vom Zeitpunkt der Ernennung bis einschließlich dem Datum der vorliegenden Urkunde.

V. Der Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaft ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat und ihre bekannten Verbindlichkeiten beglichen wurden. Der Gesellschafter erhält sämtliche Aktiva der Gesellschaft und erklärt hiermit ausdrücklich, dass er alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft übernehmen wird.

VI. Der Gesellschafter soll jede andere erforderliche Maßnahme durchführen, um alle Aktiva und/oder Passiva der Gesellschaft auf sich zu übertragen.

VII. Nachfolgend wird die Gesellschaft hiermit aufgelöst und die Liquidation der Gesellschaft ist beendet.

VIII. Die Bücher und Schriften der aufgelösten Gesellschaft sind für die Dauer von fünf (5) Jahren ab dem Datum der vorliegenden Urkunde am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

Die vorliegende Urkunde wurde in Remich am eingangs genannten Tag erstellt.

Nach Verlesung und Erklärung wurde die vorliegende Originalurkunde von den Komparenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J. HONGISTO, H. PAQUET-HORST, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 20 juin 2013. Relation: REM/2013/1030. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 27. Juni 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013085739/46.

(130105916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Les Trois Mousquetaires s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7620 Larochette, 11, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 104.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2013085742/10.

(130106052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**HumanEco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1530 Luxembourg, 50, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 129.938.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013082557/11.

(130101492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**LEVLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.478.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 18 juin 2013*

1. Le mandat d'administrateur, venu à échéance, de Mme Valérie PECHON n'a pas été renouvelé.
2. Mme Amélie BRICE, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 23 mai 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
3. M. Jacques CLAEYS a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
4. Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 24.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LEVLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013082648/23.

(130101873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 36.049.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of June.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Ms Josiane Meissener, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 7 June 2013;

2. Lone Star Global Holdings II, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Ms Josiane Meissener, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 7 June 2013; and

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Ms Josiane Meissener, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 7 June 2013.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 30 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

*Agenda*

1. Registration of the share capital increase of 3 May 2013 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 3 May 2013;

2. Registration of the share capital increase of 21 May 2013 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 21 May 2013;

3. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 38,803,375.- (thirty-eight million eight hundred three thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 2,754,375.- (two million seven hundred fifty-four thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 36,049,000.- (thirty-six million forty-nine hundred thousand euro), by the cancellation of (i) 1,554 (one thousand five hundred fifty-four) class C-8 shares; (ii) 11,912 (eleven thousand nine hundred twelve) class JJ-3 shares, (iii) 3,091 (three thousand ninety-one) class D-5 shares, (iv) 2,858 (two thousand eight hundred fifty-eight) class A-4 shares, and (v) 2,620 (two thousand six hundred twenty) class A-4 shares,

4. Conversion of 618 class A-6 shares into 618 class H-3 shares; and

5. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the resolutions proposed above.

6. Confirmation of the authorisation granted to the Company's board of managers to increase the share capital under the authorized share capital up to EUR 100,000,000.- in accordance with article 7 of the Company's articles of association, as amended below, for all future increases of capital, and to the extent necessary, for all past increases of capital, under the Company's authorised share capital.

7. Amendment and restatement of article 7 of the Company's articles of association to reflect the resolution proposed above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 3 May 2013 (the Resolutions I), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 80,000.- (eighty thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 38,723,125.- (thirty-eight million seven hundred twenty-three thousand one hundred twenty-five euro) represented by 309,785 (three hundred nine thousand seven hundred eighty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes, to an amount of EUR 38,803,125.- (thirty-eight million eight hundred three thousand one hundred twenty-five euro) represented by 310,425 (three hundred ten thousand four hundred twenty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes; and

(b) to issue 640 (six hundred forty) new class B-7 shares (the New B-7 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers (i) resolved not to grant any preferential subscription rights regarding the New B-7 Shares, (ii) accepted the subscription to, and payment of the New B-7 Shares by Lone Star Global Lendings II Limited, in accordance with the Resolutions I. The payment of the New B-7 Shares has been made for value on 3 May 2013 by Lone Star Global Lendings II Limited, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 38,803,125.- (thirty-eight million eight hundred three thousand one hundred twenty-five euro) as of 3 May 2013.

*Second resolution*

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 21 May 2013 (the Resolutions II), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 250.- (two hundred fifty euro) in order to raise it from its current amount of EUR 38,803,125.- (thirty-eight million eight hundred three thousand one hundred twenty-five euro) represented by 310,425 (three hundred ten thousand four hundred twenty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes, to an amount of EUR 38,803,375.- (thirty-eight million eight hundred three thousand three hundred seventy-five euro) represented by 310,427 (three hundred ten thousand four hundred twenty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes;

(b) to issue 2 (two) new class A-4 shares (the New A-4 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers (i) resolved not to grant any preferential subscription rights regarding the New A-4 Shares, (ii) accepted the subscription to, and payment of the New A-4 Shares by, Lone Star Global Holdings, Ltd., in accordance with the Resolutions II.

The payment of the New A-4 Shares has been made for value on 21 May 2013 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 38,803,375.- (thirty-eight million eight hundred three thousand three hundred seventy-five euro) as of 21 May 2013.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 38,803,375.- (thirty-eight million eight hundred three thousand three hundred seventy-five euro) represented by 310,427 (three hundred ten thousand four hundred twenty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes, by an amount of EUR 2,754,375.- (two million seven hundred fifty-four thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 36,049,000.- (thirty-six million forty-nine thousand euro), represented by 288,392 (two hundred eighty-eight thousand three hundred ninety-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 63 (sixty-three) classes, by way of:

(i) (i) cancellation of 1,554 (one thousand five hundred fifty-four) class C-8 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings II, Ltd., and (ii) reimbursement to Lone Star Global Holdings II, Ltd. of an amount of EUR 194,250.- (one hundred ninety-four thousand two hundred fifty euro);

(ii) (i) cancellation of 11,912 (eleven thousand nine hundred twelve) class JJ-3 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., (ii) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 74.47 (seventy-four euro and forty-seven cents), (iii) use of the proceeds of the aforementioned reduction of the share capital and the share premium account to absorb the Company's losses by an amount of 1,489,074.47 (one million four hundred eighty-nine thousand seven hundred forty-four euro and forty-seven cents), and (iv) cancellation of the JJ-3 class of shares of the Company;

(iii) (i) cancellation of 3,091 (three thousand ninety-one) class D- 5 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., (ii) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 40.58 (forty euro and fifty-eight cents), and (iii) use of the proceeds of the aforementioned reduction of the share capital and the share premium account to absorb the Company's losses by an amount of 386,415.58 (three hundred eighty-six thousand four hundred fifteen euro and fifty-eight cents), and (iv) cancellation of the D-5 class of shares of the Company;

(iv) (i) cancellation of 2,858 (two thousand eight hundred fifty-eight) class A-4 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., (ii) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 120.32 (one hundred twenty euro and thirty-two cents) and (iii) reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 357,370.32 (three hundred fifty-seven thousand three hundred seventy euro and thirty-two cents); and

(v) (i) cancellation of 2,620 (two thousand six hundred twenty) class A-4 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., (ii) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 70.23 (seventy euro and twenty-three cents) and (iii) reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 327,570.23 (three hundred twenty-seven thousand five hundred seventy euro and twenty-three cents).

#### *Fourth resolution*

Due to a material mistake in the regularisation deed of the Company dated 29 June 2012, the Shareholders resolve to convert 618 (six hundred eighteen) class A-6 shares into 618 (six hundred eighteen) class H-3 shares.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's articles of association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 36,049,000.- (thirty-six million forty-nine thousand euro), represented by 288,392 (two hundred eighty-eight thousand three hundred ninety-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 545 class J-1 shares;
3. 8 class K-1 shares;
4. 9,985 class A-2 shares;
5. 1,271 class B-2 shares;
6. 7,987 class C-2 shares;
7. 5,109 class E-2 shares;
8. 114 class H-2 shares; 2,
9. 195 class K-2 shares;
10. 692 class L-2 shares;
11. 12 class M-2 shares;

12. 6,222 class V-2 shares;
13. 692 class X-2 shares;
14. 12 class Y-2 shares;
15. 509 class AA-2 shares;
16. 1 class BB-2 share;
17. 12 class FF-2 shares;
18. 189 class GG-2 shares;
19. 1,705 class HH-2 shares;
20. 8,652 class D-3 shares;
21. 4,606 class H-3 shares;
22. 2,041 class I-3 shares;
23. 292 class K-3 shares;
24. 24 class M-3 shares;
25. 216 class N-3 shares;
26. 2,731 class O-3 shares;
27. 42,081 class Q-3 shares;
28. 11,862 class U-3 shares;
29. 502 class W-3 shares;
30. 605 class X-3 shares;
31. 440 class Y-3 shares;
32. 416 class AA-3 shares;
33. 38 class BB-3 shares;
34. 1,047 class CC-3 shares;
35. 221 class DD-3 shares;
36. 50 class EE-3 shares;
37. 13 class FF-3 shares;
38. 594 class GG-3 shares;
39. 23,559 class HH-3 shares;
40. 378 class II-3 shares;
41. 161 class KK-3 shares;
42. 14,808 class A-4 shares;
43. 16,781 class B-4 shares;
44. 3,740 class C-4 shares;
45. 23,007 class D-4 shares;
46. 1,417 class E-4 shares;
47. 4,142 class F-4 shares;
48. 617 class G-4 shares;
49. 4,377 class A-5 shares;
50. 3,617 class C-5 shares;
51. 3,138 class E-5 shares;
52. 2 class F-5 shares;
53. 10,385 class H-5 shares;
54. 15,690 class A-6 shares;
55. 450 class B-6 shares;
56. 707 class C-6 shares;
57. 826 class A-7 shares;
58. 24,256 class B-7 shares;
59. 8,200 class A-8 shares;
60. 4,184 class B-8 shares;
61. 3,218 class C-8 shares;
62. 6,427 class D-8 shares; and
63. 4 class E-8 shares."

#### *Sixth resolution*

The Shareholders confirm the authorisation granted to the Company's board of managers to increase the share capital under the authorized share capital up to EUR 100,000,000.- in accordance with article 7 of the Company's articles of association, as amended below, for all future increases of capital, and to the extent necessary, for all past increases of capital, under the Company's authorised share capital.

The Shareholders further resolve to grant such authorization for all future increases of capital for a period of five years starting as of 10 June 2013.

#### *Seventh resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend and restate Article 7 of the Company's articles of association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

##### **« Art. 7.**

7.1 The issued capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the Company's sole shareholder or, as the case may be, the shareholders' general meeting, adopted in compliance with article 14 of the Company's articles of association.

7.2 The authorized capital of the Company is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) ordinary shares and divided into various classes of shares. Each authorized share of each class has a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-).

The Company's board of managers is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) remove or limit the preferential subscription right of the existing shareholders.

In compliance with article 189 of the Company's articles of association, each time a new shareholder shall take part to the Company's share capital through a share capital increase under the authorized share capital, all the Company's then existing shareholder(s) shall agree thereto in writing by unanimous resolutions.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years, i.e. until 10 June 2018, and it may be renewed by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Company's articles of association or, as the case may be, by Luxembourg law for any amendment of the Company's articles of association.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, article 6 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Company's board of managers or of any person duly authorized and empowered by the Company's board of managers for this purpose."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 7 juin 2013;

2. Lone Star Global Holdings II, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 7 juin 2013; et

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 7 juin 2013,

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à.r.l.» (la Société), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Constatation de l'augmentation de capital du 3 mai 2013 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 3 mai 2013;

2. Constatation de l'augmentation de capital du 21 mai 2013 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 21 mai 2013;

3. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 38.803.375,- (trente-huit millions huit cent trois mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 2.754.375,- (deux millions sept cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 36.049.000,- (trente-six millions quarante-neuf mille euros), par le biais de l'annulation de (i) 1.554 (mille cinq cent cinquante-quatre) parts sociales de classe C-8, de (ii) 11.912 (onze mille neuf cent douze) parts sociales de classe JJ-3; de (iii) 3.091 (trois mille quatre-vingt-onze) parts sociales de classe D-5, (iv) 2.858 (deux mille huit cent cinquante-huit) parts sociales de classe A-4 et (v) 2.620 (deux mille six cent vingt) parts sociales de classe A-4;

4. Conversion de 618 (six cent dix-huit) parts sociales de classe A-6 en 618 (six cent dix-huit) parts sociales de classe H-3.

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

6. Confirmation de l'autorisation accordée au conseil de gérance de la Société d'augmenter le capital social sous le capital autorisé jusqu'à EUR 100.000.000,- suivant l'article 7 des statuts de la Société, tel que modifié ci-après, pour toutes les augmentations de capital futures, et dans la mesure du nécessaire, pour l'ensemble des augmentations de capital passées, sous le capital autorisé de la Société.

7. Modification et refonte de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter la résolution proposée ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et ainsi autorise les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 3 mai 2013 (les Résolutions I), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) en vue de le faire passer de son montant antérieur de EUR 38.723.125,- (trente-huit millions sept cent vingt-trois mille cent vingt-cinq euros), représenté par 309.785 (trois cent neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées 65 (soixante-cinq) classes, à un montant de EUR 38.803.125,- (trente-huit millions huit cent trois mille cent vingt-cinq euros), représenté par 310.425 (trois cent dix mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes; et

b. d'émettre 640 (six cent quarante) nouvelles parts sociales de classe B-7 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-7), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société (i) a décidé de ne pas accorder de droit préférentiel de souscription concernant les Nouvelles Parts Sociales de classe B-7 et (ii) a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Lendings II Limited des Nouvelles Parts Sociales de classe B-7, suivant les Résolutions I.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-7 a été effectué le 3 mai 2013 par Lone Star Global Lendings II Limited, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 38.803.125,- (trente-huit millions huit cent trois mille cent vingt-cinq euros) au 3 mai 2013.

#### *Deuxième résolution*

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et ainsi autorise les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 21 mai 2013 (les Résolutions II), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) en vue de le faire passer de son montant antérieur de EUR 38.803.125,- (trente-huit millions huit cent trois mille cent vingt-cinq euros), représenté par 310.425 (trois cent dix mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées 65 (soixante-cinq) classes, à un montant de EUR 38.803.375,- (trente-huit millions huit cent trois mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 310.427 (trois cent dix mille quatre cent vingt-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes;

b. d'émettre 2 (deux) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société (i) a décidé de ne pas accorder de droit préférentiel de souscription concernant les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et (ii) a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4, suivant les Résolutions II.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 a été effectué le 21 mai 2013 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 38.803.375,- (trente-huit millions huit cent trois mille trois cent soixante-quinze euros) au 21 mai 2013.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 38.803.375,- (trente-huit millions huit cent trois mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 310.427 (trois cent dix mille quatre cent vingt-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes, à concurrence d'un montant de EUR 2.754.375,- (deux millions sept cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros), à un montant de EUR 36.049.000,- (trente-six millions quarante-neuf mille euros), représenté par 288.392,- (deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 63 (soixante-trois) classes, par le biais de:

a) (i) l'annulation de 1.554 (mille cinq cent cinquante-quatre) parts sociales de classe C-8, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings II, Ltd., et (ii) le remboursement à Lone Star Global Holdings II, Ltd. d'un montant de EUR 194.250,- (cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante euros),

b) (i) l'annulation de 11.912 (onze mille neuf cent douze) parts sociales de classe JJ-3, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd., (ii) la réduction du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 74,47 (soixante-quatorze euros quarante-sept cents), (iii) l'affectation du montant de la réduction et de celui du compte de prime d'émission à l'absorption des pertes de la Société pour un montant de EUR 1.489.074,47 (un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille soixante-quatorze euros et quarante-sept cents), et (iv) l'annulation de la classe de parts sociales JJ-3 de la Société;

c) (i) l'annulation de 3.091 (trois mille quatre-vingt-onze) parts sociales de classe D-5, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd., (ii) la réduction du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 40,58 (quarante euros et cinquante-huit cents), (iii) l'affectation du montant de la réduction et de celui du compte de prime d'émission à l'absorption des pertes de la Société pour un montant de EUR 386.415,58 (trois cent quatre-vingt-six mille cent quinze euros et cinquante-huit cents), et (iv) l'annulation de la classe de parts sociales D-5 de la Société;

d) (i) l'annulation de 2.858 (deux mille huit cent cinquante-huit) parts sociales de classe A-4, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd., (ii) la réduction du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 120,32 (cent vingt euros et trente-deux cents), et

(iii) le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 357.370,32 (trois cent cinquante-sept mille trois cent soixante-dix euros et trente-deux cents); et

e) (i) l'annulation de 2.620 (deux mille six cent vingt) parts sociales de classe A-4, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd., (ii) la réduction du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 70,23 (soixante-dix euros et vingt-trois cents), et (iii) le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 327.570,23 (trois cent vingt-sept mille cinq cent soixante-dix euros et vingt-trois cents).

#### *Quatrième résolution*

En raison d'une erreur matérielle dans l'acte de régularisation de la Société du 29 juin 2012, les Associés décident de convertir 618 (six cent dix-huit) parts sociales de classe A-6 en 618 (six cent dix-huit) parts sociales de classe H-3.

#### *Cinquième résolution*

A la suite des précédentes résolutions, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 36.049.000,- (trente-six millions quarante-neuf mille euros), représenté par 288.392,- (deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 545 parts sociales de classe J-1;
3. 8 parts sociales de classe K-1;
4. 9.985 parts sociales de classe A-2;
5. 1.271 parts sociales de classe B-2;
6. 7.987 parts sociales de classe C-2;
7. 5.109 parts sociales de classe E-2;
8. 114 parts sociales de classe H-2;
9. 2.195 parts sociales de classe K-2;
10. 692 parts sociales de classe L-2;
11. 12 parts sociales de classe M-2;
12. 6.222 parts sociales de classe V-2;
13. 692 parts sociales de classe X-2;
14. 12 parts sociales de classe Y-2;
15. 509 parts sociales de classe AA-2;
16. 1 part sociale de classe BB-2;
17. 12 parts sociales de classe FF-2;
18. 189 parts sociales de classe GG-2;
19. 1.705 parts sociales de classe HH-2;
20. 8.652 parts sociales de classe D-3;
21. 4.606 parts sociales de classe H-3;
22. 2.041 parts sociales de classe I-3;
23. 292 parts sociales de classe K-3;
24. 24 parts sociales de classe M-3;
25. 216 parts sociales de classe N-3;
26. 2.731 parts sociales de classe O-3;
27. 42.081 parts sociales de classe Q-3;
28. 11.862 parts sociales de classe U-3;
29. 502 parts sociales de classe W-3;
30. 605 parts sociales de classe X-3;
31. 440 parts sociales de classe Y-3;
32. 416 parts sociales de classe AA-3;
33. 38 parts sociales de classe BB-3;
34. 1.047 parts sociales de classe CC-3;
35. 221 parts sociales de classe DD-3;
36. 50 parts sociales de classe EE-3;
37. 13 parts sociales de classe FF-3;

38. 594 parts sociales de classe GG-3;
39. 23.559 parts sociales de classe HH-3;
40. 378 parts sociales de classe II-3;
41. 161 parts sociales de classe KK-3;
42. 14.808 parts sociales de classe A-4;
43. 16.781 parts sociales de classe B-4;
44. 3.740 parts sociales de classe C-4;
45. 23.007 parts sociales de classe D-4;
46. 1.417 parts sociales de classe E-4;
47. 4.142 parts sociales de classe F-4;
48. 617 parts sociales de classe G-4;
49. 4.377 parts sociales de classe A-5;
50. 3.617 parts sociales de classe C-5;
51. 3.138 parts sociales de classe E-5;
52. 2 parts sociales de classe F-5;
53. 10.385 parts sociales de classe H-5;
54. 15.690 parts sociales de classe A-6;
55. 450 parts sociales de classe B-6;
56. 707 parts sociales de classe C-6;
57. 826 parts sociales de classe A-7;
58. 24.256 parts sociales de classe B-7;
59. 8.200 parts sociales de classe A-8;
60. 4.184 parts sociales de classe B-8;
61. 3.218 parts sociales de classe C-8;
62. 6.427 parts sociales de classe D-8; et
63. 4 parts sociales de classe E-8."

#### *Sixième résolution*

Les Associés confirment l'autorisation accordée au conseil de gérance de la Société d'augmenter le capital social sous le capital autorisé jusqu'à EUR 100.000.000,- suivant l'article 7 des statuts de la Société, tel que modifié ci-après, pour l'ensemble des augmentations de capital futures, et dans la mesure du nécessaire, pour l'ensemble des augmentations de capital passées, sous le capital autorisé de la Société.

Les Associés décident également d'accorder cette autorisation pour l'ensemble des augmentations de capital futures, pour une période de 5 ans commençant le 10 juin 2013.

#### *Septième résolution*

A la suite des précédentes résolutions, les Associés décident de modifier et de refondre l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

##### **« Art. 7.**

7.1 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'associé unique de la Société ou, si cela s'applique, de l'assemblée générale des associés, adoptée conformément à l'article 14 des statuts de la Société.

7.2 Le capital autorisé de la Société est établi à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales ordinaires et divisé en différentes classes de parts sociales. Chaque part sociale autorisée de chaque classe a une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).

Le conseil de gérance de la Société est autorisé à et a le pouvoir de, dans les limites du capital autorisé, (i) réaliser toute augmentation du capital social existant, par l'émission de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, en considération d'un apport en numéraire ou en nature, par la conversion de créances de la Société ou de toute autre manière; (ii) retirer ou limiter le droit préférentiel de souscription des associés existants. En accord avec l'article 189 des statuts de la Société, chaque fois qu'un nouvel associé prendra part au capital social de la Société au moyen d'une augmentation de capital sous le capital autorisé, l'ensemble des associés existants ou l'associé existant devra accepter cela par écrit par des résolutions unanimes.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) années, i.e. jusqu'au 10 juin 2018, et elle pourra être renouvelée par une résolution du ou des associé(s) adoptée en accord avec les règles de quorum et de majorité établies par les statuts de la Société ou, si cela s'applique, par le droit luxembourgeois pour toute modification statutaire.

Suite à chaque augmentation du capital existant dans les limites du capital autorisé, l'article 6 sera modifié afin de refléter l'augmentation de capital effective. Une telle modification sera enregistrée dans un acte notarié sur les instructions du conseil de gérance de la Société ou de toute autre personne dûment autorisée et ayant obtenu le pouvoir de le faire par le conseil de gérance de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013. LAC/2013/26799. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082630/505.

(130101615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Largo S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 4.697.350,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 31.323.

*Extrait rectificatif de l'extrait portant la référence L130100896 enregistré et déposé le 21/06/2013*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2013 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil de Gérance se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2013082617/17.

(130101922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Maxifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.960.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013*

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats d'administrateurs de Monsieur Franck PROVOST (Président du Conseil d'Administration), de Madame Marianne REPPLINGER et de Madame Nathalie DUCHAUSSOY.

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période six ans le mandat de commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013084162/18.

(130103509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Outlet Site JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 178.113.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the thirtieth day of May.

Before the undersigned, Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Simon MAC LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (United States of America),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

MGE Investments LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (United States of America),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representatives of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Outlet Site JV S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(X) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

### Art. 12. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

#### *Subscription and Payment*

Simon MAC LLC, represented as stated above, subscribes for eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of eleven thousand two hundred and fifty euro (EUR 11,250).

MGE Investments LLC, represented as stated above, subscribes for one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:  
- Mr Jonathan Claude Willy Lepage, born on August 27, 1975 in Namur (Belgium), having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:  
- Mr. Julien Ponson, born on July 29, 1981 in Poissy (France), having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is located at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le trentième jour de mai,

Pardevant le soussigné Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

Simon MAC LLC, une société régie par les lois du Delaware, dont le siège social se situe à 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

MGE Investments LLC, une société régie par les lois du Delaware, dont le siège social se situe à 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Outlet Site JV S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(X) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la rénomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions Générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Simon MAC LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250).

MGE Investments LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1,400.- EUR).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Jonathan Claude Willy Lepage, né le 25 août 1975 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Julien Ponson, né le 29 juillet 1981 à Poissy (France), ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26019. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013082710/508.

(130102165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Orient-Galerie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 94.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082715/10.

(130101784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Parmeria S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 5.391.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2013 à 15.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Monsieur Koen LOZIE demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert,

Monsieur Joseph WINANDY, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,

L'Assemblée procède à la nomination définitive de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 18, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au poste d'administrateur.

L'Assemblée, décide à l'unanimité, de nommer au poste de Commissaire aux Comptes, la société The Clover, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Extrait sincère et conforme

PARMERIA SA, SPF

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013082737/22.

(130101900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Prologis UK CCC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.104.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-eighth day of May.

Before the undersigned Maître Marc LECUIT, notary, residing in Mersch, acting in replacement of his colleague Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom the present deed will remain.

There appeared:

ProLogis European Holdings XXIII S.à r.l., a company having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 151746,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the 24<sup>th</sup> day of May, 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of "Prologis UK CCC S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**Title II. - Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

### **Title III. - Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Title IV. - Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis European Holdings XXIII S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the seven hundred fifty shares (750).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version**

L'an deux mil treize, le vingt-huit mai.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de son collègue Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

ProLogis European Holdings XXIII S. à r.l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 151746,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 mai 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "Prologis UK CCC S.à r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille Livre Sterling (15.000.-GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis European Holdings XXIII S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux sept cents cinquante (750) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de quinze mille Livre Sterling (15.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

*Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24605. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082734/286.

(130101708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Peterson Ampersand S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.074.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082727/10.

(130101860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Peterson Ampersand General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.414.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082726/10.

(130101861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Odilia Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.641.

*Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 24 mai 2013*

L'Assemblée accepte la démission de Madame Sylviane COURTOIS, de Madame Anne WALTER et de Madame Ludivine ROCKENS en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux membres du Conseil de Surveillance:

- Mme Pascale TROQUET, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- M. Marco CASAGRANDE, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- M. Göran GROSSKOPF, demeurant à route de Belmont 54, CH-1093 La Conversion.

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082707/18.

(130101645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

**Portakabin Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.106.

—  
**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

En vertu des résolutions prises en date du 16 mai 2013 par le conseil d'administration de la société de droit britannique PORTAKABIN Limited, ayant son siège social à Huntington House, Jockey Lane Huntington, York, North Yorkshire YO32 9PT, Royaume-Uni, dûment immatriculée auprès du «Registrar of Companies for England and Wales» sous le numéro 00685303 (ci-après la «Société»), il a été décidé:

- d'approuver la formation d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Portakabin Luxembourg», succursale de la société Portakabin Limited (ci-après la «Succursale») pour une durée illimitée, et d'établir la Succursale à partir du 16 mai 2013;

- de fixer le siège de la Succursale au 49 route d'Arlon L-1140 Luxembourg pour une durée illimitée;

- de nommer Mr Franky DEPOORTERE, né le 09/01/1964 à Kortrijk (Belgique), demeurant Blandenstraat 186b, 3053 Haasrode, Belgique, comme représentant permanent unique de la Succursale à partir de la date d'établissement de la Succursale et pour une durée illimitée, disposant de tous les pouvoirs pour accomplir sa mission en tant que représentant permanent unique de la Succursale et ayant le pouvoir d'engager la Succursale par sa seule signature;

- que les activités de la Succursale seront;

Entreprenre le développement, la fabrication, l'installation, l'entretien sous toutes formes d'exploitation (vente, location, licence) de bâtiments fixes ou temporaires, démontables et transportables, pour tous usages d'hébergement, ainsi que de tous équipements, composants et services connexes de toutes sortes s'y rapportant.

- Les personnes suivantes ont le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice conjointement à deux:

\* Carter, Derek Paul, Président de société, né à Port Elizabeth le 07/10/1958, résidant à Huntington House, Jockey Lane Huntington, York, North Yorkshire YO32 9XW England.

\* Brown, Colin Leslie, Directeur Financier, né à Liverpool le 20/11/1965, résidant à Huntington House, Jockey Lane Huntington, York, North Yorkshire YO32 9XW England.

\* Guénard, Jean-Luc Serge Grégoire, Président de société, né à Chalons en Champagne le 29/11/1967, résidant 54 rue de la Bienfaisance 75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franky DEPOORTERE

*Gérant*

Référence de publication: 2013082730/35.

(130101472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

**Prime Credit 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 929.314,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.786.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of June.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

AnaCap Credit Opportunities II Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with its registered office at Gategny Esplanade, Regency Court, BGU-GY1 1WW St Peter Port, Guernsey, registered with the Register of Guernsey under number 53828, hereafter referred to as the "Sole Shareholder",

represented by Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The appearing party represented as above stated, declared that it currently holds all of the nine hundred twenty nine thousand three hundred fourteen (929,314) shares issued by Prime Credit 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 6 December 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of the nine hundred twenty nine thousand three hundred fourteen Euros (EUR 929.314,-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165786 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended the last time by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand -Duchy of Luxembourg on 9 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, duly represented as indicated above, took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to Parc d'Activite Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

**Art. 2. Registered Office. (paragraph 1).** "The Company has its registered office in Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg. The Manager or as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the company's registered office".

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and accept the resignation of Mr. Alan Ridgway, born in Cork, Ireland, on 17 May 1965, residing at 58, Rue du Village, L-3311 Abweiler, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company with effect as from 10 June 2013.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr Malcolm Lindsay Wilson, born in Nairobi, Kenya on 10 April 1957, with professional address at Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company for an indefinite period with effect as from 10 June 2013.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand and fifty Euro (EUR 1,050.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de juin,

par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu

AnaCap Credit Opportunities II Limited, une société établie et régie par les lois Guernesey, ayant son siège social à Gategny Esplanade, Regency Court, BGU-GY1 1WW St Peter Port, Guernesey, enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 53828, ci-après dénommée l'"Associé Unique",

représentée par Alexander Koch, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les neuf cent vingt-neuf mille trois cent quatorze (929.314) parts sociales de Prime Credit 3 S.à r.l., une société à responsabilité

limitée de droit luxembourgeois, constituée par acte notarié signé par Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 446 du 20 février 2012, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de neuf cent vingt-neuf mille trois cent quatorze Euros (EUR 929.314,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165786 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié signé par Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 9 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. Siège Social. (premier alinéa).** "Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune de la ville mentionnée ci-dessus."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de reconnaître et accepter la démission de M. Alain Ridgway, né à Cork, Irlande le 17 May 1965 et demeurant au 58, rue du Village, L-3311 Abweiler, Grand-Duché de Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société avec effet à partir du 10 juin 2013.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer M. Malcolm Lindsay Wilson né à Nairobi, Kenya, le 10 avril 1957 et demeurant professionnellement au Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg comme gérant de la Société pour une période illimitée avec effet à partir du 10 juin 2013.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Le notaire soussigné, qui comprend la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26349. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Carole Frising.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013082732/110.

(130101621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Neroli, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.700.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10/06/2013*

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur et administrateur-délégué, en remplacement, le Conseil décide de coopter Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg en qualité de nouvel administrateur.

Conformément à l'article sept des statuts de la société et après délibération, le Conseil décide de nommer Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Présidente du Conseil d'Administration.

Les mandats du nouvel administrateur et de la présidente ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée à tenir en 2014.

FIDUO

Référence de publication: 2013082704/17.

(130101768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Nectar Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 177.082.

*Extraits des résolutions de l'Assemblée Gén. Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 19.06.2013*

1) L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Centrone Vincenzo comme gérant technique avec effet immédiat.

2) L'assemblée générale extraordinaire nomme nouveau gérant technique pour la restauration, Monsieur Izzo Mauro, né le 24/10/1987 à Piedimonte Matese (I), demeurant à 94 rue de l'Eglise L-7224 Walferdange avec effet à ce jour à une durée indéterminée

3) L'assemblée générale extraordinaire nomme nouveau gérante technique pour le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, Madame Maurantonio ép. Centrone Angela, née le 24/06/1958 à Turi-Bari (I), demeurant à 14 Domaine Kierchepad L-3357 Leudelange avec effet à ce jour à durée indéterminée.

4) L'assemblée générale extraordinaire nomme nouveau gérant administratif Monsieur Centrone Vincenzo, né le 23/01/1976 à Luxembourg, demeurant à 13 Domaine Kierchepad L-3357 Leudelange avec effet à ce jour à durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 19.06.2013.

Référence de publication: 2013082703/20.

(130101983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Pergam Properties II C S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.192.

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Monika Kanczuga, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de la société PERGAM PROPERTIES II, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 160, (ci-après le «Gérant») gérant commandité de la société "PERGAM PROPERTIES II C S.C.A.", société en commandite par actions ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 192, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil de gérance du Gérant de ladite société en sa réunion du 4 juin 2013.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

I. La société en commandite par actions "PERGAM PROPERTIES II C S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 23 août 2012, publié au Mémorial C, numéro 2423 du 28 septembre 2012. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte du même notaire en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 355 du 13 février 2013 et suivant acte du même notaire en date du 18 avril 2013, en cours de publication au Mémorial C.

II. Le capital social émis par la Société est actuellement est de trois millions cinq cent quinze mille deux cents dollars américains (USD 3.515.200.-) représenté par trente-quatre mille cinq cent cinquante-deux (34.552) Actions de Catégorie A valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune, et six cents (600) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune.

III. Suivant l'Article 6 des statuts, le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de trois millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille huit cents dollars américains (3.984.800,- USD) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cent mille dollars américains (7.500.000,- USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à :

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société.

IV. Dans le cadre de l'autorisation d'augmentation de capital de la Société visée à l'Article 6 des statuts de la Société:

- par décision du 1<sup>er</sup> avril 2013, le Gérant a décidé d'ouvrir une période de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et possibilité d'augmenter le capital de la Société à concurrence des seules souscriptions recueillies, pour sept mille cinq cents (7.500) Actions de Catégorie A nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune à souscrire au prix de cent dollars américains par Action, du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mai 2013 à minuit.

V. Lors de la réunion de son conseil de gérance du 4 juin 2013, le Gérant a constaté la souscription et la libération intégrale de:

- sept mille cinq cents (7.500) Actions de Catégorie A nouvelles comme suit:

Actionnaires	Montant libéré (en USD)	Nombre d'Actions A souscrites
CAPYNEIS 252 avenue de Tervuren B-1150 Bruxelles . . . . .	500.000	5.000
RFPC 12 R Marbeuf F-75008 Paris . . . . .	250.000	2.500

Le Gérant a donc décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent cinquante mille dollars américains (USD 750.000.-), pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent quinze mille deux cents dollars américains (USD 3.515.200.-) au montant de quatre millions deux cent soixante-cinq mille deux cents dollars américains (USD 4.265.200.-) par création et émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américain (USD 100.-) chacune.

Les Actions nouvelles ont été libérées à concurrence de 100% de leur valeur nominale par versement à un compte bancaire de la Société, de sorte que le montant de sept cent cinquante mille dollars américains (USD 750.000.-), a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5 et l'article 6 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis par la Société est de quatre millions deux cent soixante-cinq mille deux cents dollars américains (USD 4.265.200.-) représenté par quarante-deux mille cinquante-deux (42.052) Actions de Catégorie A valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune, et six cents (600) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune.

« **Art. 6.** le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de trois millions deux cent trente-quatre mille huit cents dollars américains (USD 3.234.800,-) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cent mille dollars américains (7.500.000- USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à :

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
  - décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
  - déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
  - déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
  - décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
  - arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
  - fixer les montants à émettre,
  - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
  - refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
  - prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
  - enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,
- Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société».

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de deux mille trois cents Euros (EUR 2.300.-).

Le montant de sept cent cinquante mille dollars américains (USD 750.000.-) est évalué à la somme de cinq cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Euros trente-quatre Cent (EUR 572.699,34).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kanczuga et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. LAC/2013/27352. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082742/120.

(130101647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

### **Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 178.055.

Il résulte des transferts de parts sociales de la Société en date du 12 juin 2013 et du 21 juin 2013, que 12.500 parts sociales ordinaires et 2.237.500 parts préférentielles détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

12.500 parts sociales ordinaires à MBD 2013, L.P. ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, USA - 19801 New Castle Country, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5288482, en date du 21 juin 2013;

1.237.500 parts sociales préférentielles à Broad Street Loan Partners 2013, L.P. ayant son siège social au 309, Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-70870, en date du 12 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l.  
Marielle Stijger  
Gérant

Référence de publication: 2013083035/22.

(130103130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**B.P.G. Bau und Planungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.136.

L'an deux mille treize, le douze juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.P.G. BAU UND PLANUNGSGESELLSCHAFT A.G, ayant son siège social à Strassen, constituée suivant acte notarié, en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 658 du 26 mars 2009, dont les statuts ont été modifiés dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1966 du 8 août 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert-Clément LEROI, retraité, avec adresse professionnelle à Strassen, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Nomination d'un commissaire à la liquidation.
- 4.- Fixation de l'assemblée générale décidant la clôture de liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Hubert-Clément LEROI, demeurant à F-75116 Paris, 116, avenue Victor Hugo.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer commissaire à la liquidation:

Monsieur Antoine Thierry MORTIER, demeurant à CH-1197 Prangins, 29, Chemin des Mélèzes.

92016

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de fixer l'assemblée générale devant se prononcer sur la clôture de liquidation dès que les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation seront disponibles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H.-C. LEROI, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27653. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083029/62.

(130103010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Auchan Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 45.515.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social exceptionnellement le 5 juin 2013*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Patrick BODIN, Directeur du plan et du contrôle de gestion groupe, avec adresse professionnelle au 40 Avenue de Flandre, F- 59170 Croix, Monsieur François REMY, Directeur Général Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Monsieur Xavier PREVOST, Directeur des organisations systèmes et informations et Supply Chain d'Auchan E-commerce, résidant professionnellement à Auchan E-commerce, 40 rue de la vague, F- 59650 Villeneuve d'Ascq sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014;

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Ludovic DECLERCQ n'est pas renouvelé;

- Monsieur Olivier BARBRY, né le 23 septembre 1967 à F - Armentières, Directeur du Contrôle de gestion AUCHAN France, ayant son adresse professionnelle au 200, rue de la Recherche, à F 59650 Villeneuve d'Ascq est nommé administrateur en remplacement de Monsieur DECLERCQ. Son mandat viendrait à échéance lors de l'assemblée devant se tenir en 2014

- La société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée Réviseur d'entreprises agréé chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013083021/23.

(130102679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**LEOX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6942 Niederanven, 6, rue Goesfeld.

R.C.S. Luxembourg B 161.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082645/10.

(130101829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---